



Rentrée 2016
Droits d'inscription
3^{ème} année du Diplôme d'IEP

Vos droits de scolarité vous seront notifiés par courrier dans la 2^{ème} quinzaine de juillet

Revenus annuels par part (1)	Droits d'inscription IEP 3ème année	Droits universitaires	Médecine préventive	Frais de sécurité sociale (2)	Total indicatif
Boursiers	0	0		0	5,10
inférieur à 13 000 €	0	256	5,10	215	476,10
de 13 001 € à 14 500 €	0				476,10
de 14 501 € à 16 000 €	0				476,10
de 16 001 € à 17 000 €	100				576,10
de 17 001 € à 18 500 €	200				676,10
de 18 501 € à 19 500 €	600				1076,10
de 19 501 € à 20 500 €	700				1176,10
de 20 501 € à 22 000 €	800				1276,10
de 22 001 € à 23 500 €	900				1376,10
de 23 501 € à 25 000 €	1 000				1476,10
de 25 001 € à 27 000 €	1 100				1576,10
de 27 001 € à 33 000 €	1 300				1776,10
de 33 001 € à 38 000 €	1 700				2176,10
de 38 001 € à 47 000 €	2 100				2576,10
à partir de 47 001 €	2 800				3276,10

(1) Pour calculer le revenu annuel par part : revenu brut global / nombre de parts

Ces deux montants figurent sur la seconde page de l'avis d'imposition de l'année 2015

(2) Concerne les étudiants nés entre le 01/09/1988 et le 01/09/1996